**Transport et Vision Sous-Marine –TVM-**
**Transports Maritimes et Terrestres du Littoral Varois –TLV-**
Rue Georges Simenon «Le Palatin» - 83400 Hyères

Toulon, le 07 Avril 2010.

Objet : **Lettre d'adhésion au Pacte Mondial**

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que les Sociétés **TVM - TLM** gérées par Madame **Michèle VINCENT** (Directeur Général) soutiennent les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Meilleures salutations,

Signature

**Michèle VINCENT**
Directeur général de TVM-TLV

** Cette lettre doit être signée par le CEO ou équivalent de la compagnie.*